

# ASTREINTES

## Opposition à l'accord signé

La **CFDT** a fait opposition à l'accord relatif aux astreintes, signé par le seul syndicat SUD.

Nous agissons dans le cadre d'une démarche commune avec la CFTC et la CFE-CGC.

En dépit d'une négociation démarrée en 2012 au niveau de l'UES Gfi Informatique, le texte signé le 29 juin 2016 n'instaure pas des conditions de réalisation des astreintes qui prennent suffisamment en considération la **protection de la santé des salarié-e-s**, et n'offre pas une **compensation financière décente** pour des contraintes ayant un impact particulièrement déstructurant sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle des salarié-e-s concernés.

Ainsi, les raisons de cette opposition, partagées par les 3 Organisations Syndicales non signataires, sont principalement les suivantes :

- ➔ Le principe du **volontariat** n'est pas pris en considération de manière suffisamment étendue,
- ➔ Le système d'astreinte à **tarifs** différents et insuffisants, selon une notion d'habituelle avec ou sans intervention ou d'exceptionnelle, est trop complexe et n'est pas égalitaire,

Les primes d'astreintes n'ont pas été revalorisées de manière décente et restent beaucoup trop proches des valeurs initiales de la note de service de 2006 encore en vigueur aujourd'hui,

La **fréquence** maximum de 20 semaines d'astreintes annuelle est trop élevée,

- ➔ Aucune **commission d'arbitrage ou de suivi** n'est prévue en propre au niveau de l'accord, afin de fluidifier au plus près du terrain, l'application de ses clauses et permettre un processus d'amélioration des dispositions initiales.

**Pour faire évoluer les droits des salarié-e-s et encadrer positivement la gestion des astreintes à gfi, la CFDT demande la poursuite des négociations.**



# PARTICIPATION

## Un partage inégal des richesses créées par notre groupe



Tout d'abord, il faut savoir que le groupe gfi dégage presque **10 millions d'euros** de résultat.

Cette richesse créée par tou-te-s les salarié-e-s est distribuée :

- ➡ à hauteur de **62%** aux actionnaires,
- ➡ sous forme de participation aux salarié-e-s : **20€** cette année !

**C'est une totale injustice sociale !**



Quelles sont les attentes des salarié-e-s ?

- Des mesures salariales collectives (incitatives pour préserver le personnel),
- Une offre de formation professionnelle diversifiée et en adéquation avec le marché,
- Des primes d'intéressement / de participation substantielles,
- Un CET (Compte Epargne-Temps),
- Un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif),
- Une participation au capital de l'entreprise au travers d'abondement de l'employeur à 50% sur l'achat d'actions lors d'opération d'augmentation du capital (*comme il y a eu dernièrement avec l'arrivée du groupe Manai Corporation*),
- Une distribution de primes sur objectifs, d'actions gratuites, etc...

Ces outils ne sont pas à l'ordre du jour de la stratégie de nos dirigeants. Le résultat de leur politique est qu'au final, le groupe gfi informatique rencontre de sérieuses difficultés à embaucher les jeunes talents. Les étudiant-e-s parlent entre eux, et connaissent avant même d'entrer sur le marché du travail, quelles sont les bonnes ESN où il fait bon vivre, et celles qu'il faut éviter à tout prix...



De plus, ce manque de mesures incitatives pour améliorer la motivation des collaborateurs/trices entraîne un gros *turnover* > 20%. Les collaborateurs/trices ne restent pas longtemps dans le groupe, ce qui peut également nuire à la qualité de nos projets livrés aux clients.



Pérenniser les salarié-e-s est une démarche *gagnant-gagnant*, tant pour l'entreprise que pour celles et ceux qui chaque jour contribuent au résultat. Pourquoi est-ce que nos dirigeants ne mettent-ils pas en place de telles dispositions ? Serait-ce uniquement pour enrichir l'actionnaire dans un objectif de rentabilité ?

Pour la **CFDT** ce n'est pas un bon objectif. En tout cas ça ne peut pas être le seul.

**La CFDT revendique une redistribution équitable des richesses entre les actionnaires, les salarié-e-s et l'investissement.**

# PÉNIBILITÉ

## La loi s'applique à tous



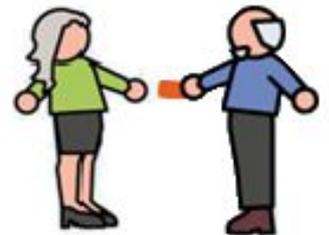
À l'occasion de l'application de six nouveaux critères de pénibilité, **le patronat remet en cause une nouvelle fois la mise en place du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P)** arguant la complexité du dispositif.

Pour la CFDT, ce n'est pas acceptable. **Tout le temps nécessaire a été donné** depuis la promulgation de \*la Loi du 20 janvier 2014 sur les retraites et la sortie des premiers décrets en octobre 2014. **Malgré cela, le patronat refuse le dialogue en restant sur des postures dogmatiques.**

La CFDT continue d'affirmer que la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité est **tout à fait possible sans compliquer la tâche des employeurs** comme le prouve les accords de branche négociés ou en cours de négociation sur les référentiels. La loi doit s'appliquer à tous.

La CFDT rappelle que la reconnaissance de la pénibilité a déjà permis à 500 000 salariés d'acquérir des points au titre de l'année 2015. À terme, ce sont 1,3 million de salariés qui pourraient bénéficier de cette reconnaissance.

La CFDT en appelle au respect de la loi.



**Cfdt:** parlons travail

ST'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

LA GRANDE ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL

**Du 20 septembre à fin décembre**  
Ouverture officielle du site [parlonstravail.fr](http://parlonstravail.fr)

**Janvier - mars**  
Phase de restitution des résultats

Dès le 20 septembre 2016  
[parlonstravail.fr](http://parlonstravail.fr)

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)



ÎLE DE FRANCE

## VISA POUR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI

SÉCURISER LES LOYERS POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les partenaires sociaux d'Action Logement lancent un service de cautionnement gratuit de sécurisation des loyers, Visale (Visa pour le logement et l'emploi). Pour la CFDT, c'est un nouveau droit pour les salariés du secteur privé les plus précaires, et notamment les jeunes, qui accèdent à l'emploi et sont en recherche de logement.

### VISALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Visale permet de sécuriser gratuitement les loyers pour répondre aux besoins des salariés et des entreprises qui recrutent et rassurer les propriétaires du parc privé.

- Le locataire n'a pas à fournir de garant.
- Le paiement des loyers est garanti en cas d'impayé, et ce, quelle qu'en soit la cause, pendant les trois premières années du bail dans la limite de 1 300 euros de loyer et 1 500 pour Paris intra-muros.
- Le taux d'effort maximum des ménages (loyer + charges/revenus) est de 50%.

### VISALE, QUI EN BÉNÉFICIE ?

- Les salariés de plus de 30 ans, quel que soit leur contrat de travail (hors CDI confirmé) et entrant dans un logement dans les trois mois de leur embauche.
- Les salariés de moins de 30 ans, quel que soit leur contrat de travail (y compris en CDI confirmé) et entrant dans un logement dans les 12 mois de leur recrutement.

### UNE PROCÉDURE SIMPLE, EN QUELQUES CLICS

- La demande de « Visa » par le locataire et l'adhésion à Visale pour le propriétaire s'effectuent uniquement sur le site : [WWW.VISALE.FR](http://WWW.VISALE.FR)

**Visale a été porté par la CFDT. Il va permettre de faciliter l'accès au logement pour des milliers de salariés et éviter que des salariés ne refusent un emploi parce qu'ils ne trouvent pas de logement adapté à leurs besoins.**

Témoignage de Myriam, 25 ans, en CDI depuis 6 mois à La Défense :

« J'ai trouvé un studio à 600 euros. Mais le propriétaire exige des revenus trois fois supérieurs au loyer et un garant, alors que mon salaire n'est que de 1 400 euros. J'ai fait ma demande sur le site Internet de Visale et dans les 48 h, mon dossier a été accepté. Mon propriétaire a ensuite donné une réponse positive ».

[cfdt.iledefrance](https://www.facebook.com/cfdt.iledefrance)

[ILE-DE-FRANCE.CFDT.FR](http://ILE-DE-FRANCE.CFDT.FR)

## DES ACQUIS QUI VOUS CHANGENT LA VIE



**Cfdt:**

# VISALE

POUR FAVORISER L'ACCÈS  
AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI

- Un nouveau garant pour louer son logement.
- Un obstacle en moins vers l'emploi.
- Véritable gage de sécurité, je rassure mon propriétaire.

Visale, Visa pour le logement et l'emploi, est un service gratuit d'Action Logement, qui assure aux bailleurs privés le paiement des loyers impayés pendant les 3 premières années du bail. Accessible à toute personne ayant une offre d'emploi dans le privé, quel que soit le type du contrat de travail proposé (CDI, CDD, intérim ou apprentissage), Visale lève l'obstacle du logement dans l'accès à l'emploi.

## SIMPLE ET GRATUIT POUR MOI

- J'effectue ma demande sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr), avant de signer mon bail.
- Je peux suivre à tout moment l'état de ma demande sur mon espace personnel.
- Action Logement me délivre un visa certifié dans les 2 jours ouvrés (si ma demande est complète).
- Je le télécharge et je l'imprime pour le remettre à mon bailleur.

## TOTALEMENT GRATUIT ET TRANSPARENT POUR MON PROPRIÉTAIRE

- Mon bailleur est rassuré sur ma candidature.
- Il peut vérifier mon Visa en ligne via son espace personnel.
- En demandant son contrat de cautionnement Visale qu'il obtiendra immédiatement sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr), il sera gratuitement assuré sur les loyers impayés pendant les trois premières années du bail.

**Visale est une victoire contre l'exclusion des jeunes et des salariés précaires : chaque année 150 000 personnes pourront en bénéficier. La CFDT a porté ce dispositif et soutient pleinement sa mise en œuvre.**

Témoignage de Steeve, 29 ans, Intermittent, Vélizy:

« Je suis intermittent du spectacle et j'enchaîne les contrats de courtes durées partout en France et à l'étranger.

En recherche de logement, c'est mon bailleur qui m'a parlé de Visale. En effet, mes parents ne peuvent plus se porter caution pour moi et, sans garantie, impossible de déposer un dossier de candidature pour visiter un appartement!

J'ai donc été sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr) et fait ma demande de visa... Cela a été très simple et j'ai été très satisfait du suivi de mon dossier et de la rapidité de ma certification.

Je n'ai plus à m'inquiéter de la solidité de ma candidature pour trouver un nouveau logement rapidement, selon l'emplacement de mon nouvel emploi... Visale m'accompagne! »

Témoignage de Barbara, 34 ans, CDD de 6 mois, sud de la France:

« C'est suite à mon divorce que j'ai voulu changer de région, trouver un nouvel emploi... de grands changements pour moi.

Alors que je venais tout juste de signer un CDD, j'ai visité un logement dans le parc privé. Mais compte tenu de ma situation et sans garant, il était difficile pour moi de rassurer totalement un bailleur.

C'est suite à des recherches sur internet concernant les solutions de garantie que j'ai trouvé Visale!

Après quelques « clics » sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr) et 2 jours de patience, mon visa certifié en main, j'ai pu parler d'Action Logement à mon futur bailleur.

Même s'il voulait me donner ma chance et qu'il me faisait a priori confiance, Visale lui a permis d'être complètement rassuré et nous avons pu signer le bail en toute sérénité.

Je m'engage donc vers une nouvelle vie: un changement de situation, un nouvel emploi pour lequel je devais déménager: Visale m'a permis tout cela... J'ai pu tourner la page, c'est un soulagement! »

 @CFDT  
 /la.CFDT

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)

**DES ACQUIS  
QUI VOUS CHANGENT LA VIE**

# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>	
<b>Ile de France</b>	Consuelo FELIU LLOMBART	<a href="mailto:gfi.cfdt@gmail.com">gfi.cfdt@gmail.com</a>	
	Valérie DEFLANDRE	<a href="mailto:cfdt.valerie@gmail.com">cfdt.valerie@gmail.com</a>	
	Patrick LOU	<a href="mailto:lou.cfdt@free.fr">lou.cfdt@free.fr</a>	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Christian TANGHE	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgi@gmail.com">ouest.cfdtgi@gmail.com</a>	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>	
-------	--------------	--	--

### Hors UES

<b>GFI CHRONO TIME</b>	Tomas RODRIGUEZ	<a href="mailto:cfdt.gct@gmail.com">cfdt.gct@gmail.com</a>	
<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>	
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infogen@gmail.com">cfdt.infogen@gmail.com</a>	

